Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Calvinet

Mourjou

2 août 2019

PUYCAPEL - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Communiqué de la mairie

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau dans le département du Cantal, classe désormais la commune en **zone d'alerte**.

Des restrictions à l'usage de l'eau sont formulées, notamment :

-l'arrosage des jardins d'agrément, pelouses, espaces verts et massifs ornementaux qu'ils soient publics ou privés est **interdit**,
-l'arrosage des potagers est **autorisé uniquement** la nuit des lundi et jeudi, de 21h00 à 7h00 le lendemain,
-l'irrigation des prairies naturelles ou artificielles et des cultures, y compris florales, maraîchères, ornementales et fruitières est **autorisée uniquement** la nuit de 21h00 à 9h00 le lendemain. Aucune limitation n'est appliquée à l'irrigation à partir des réserves d'eau (plans d'eau collinaires, réservoirs, citernes) faites hors période de sécheresse délimitée par l'entrée en vigueur du présent arrêté,
-le remplissage en eau et le renouvellement de l'eau des piscines privées des particuliers y compris les piscines hors sol sont interdits,
-le lavage des voitures et de tous véhicules qui ne sont pas des véhicules soumis à une obligation réglementaire (tel que véhicules sanitaires, alimentaires) ou technique (tel que bétonnières) est **interdit** sauf dans les installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau.

Nous comptons sur votre civisme.

Le texte intégral de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture du Cantal, et sur le site internet de la commune de Puycapel. Il est affiché en mairie de PUYCAPEL.

Vu le Maire, **2 août 2019.**

Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL
Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)
mairie@puycapel.fr